



Conseil Municipal

Extrait du Registre des Délibérations

Réunion du 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LA COURONNE se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. DAURÉ Jean-François, Maire, suite à la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, le 13 juin 2017.

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de procurations de vote :	06

PRESENTS

M. DAURÉ Jean-François, Maire
M. BONNET Jacky, Mme AVRIL Annie, M. GOURDON Jean-François, Melle SEMANE Zahra, M. TEXIER Philippe, Mme FOURRIER Maud et Mme CHEVALEYRE Chantal, Adjoint
Mme CLERAC Marcelle, Mme DUMAINE Francine, M. AUBINEAU Joseph, Mme BILLAUD Marie-Christine, M. O'BYRNE Jean-Pierre, M. BELLEFAYE Jacques, Mme ROUSSEL Christine, M. DEPLANQUE Pierre, Mme THOMAS Dolorès, Conseillers municipaux.

EXCUSES - ABSENTS

Mme HOURY Marylin, M. PENELLE François
M. DORE Jean-Jacques, M. BLONDEL Eric, M. COURTAUD Frédéric, M. BESSON Luc

PROCURATIONS DE VOTE

M. LAMBERT Christian à Mme CHEVALEYRE Chantal
Mme RIVOISY Martine à Mme AVRIL Annie
M. GUITARD Daniel à M. BELLEFAYE Jacques
M. BOUAZZA Laïd à Mme CLERAC Marcelle
Mme PICHON Delphine à M. DAURE Jean-François
Mme LOBIT Christelle à M. AUBINEAU Joseph

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme DUMAINE Francine



ADHESION A L'AFUS 16

DELIBERATION N°2017/06 – 079



ADHESION A L'AFUS 16
DELIBERATION N°2017/06 – 079

La fédération des Acteurs de l'Urgence Sociale de la Charente (AFUS 16) a été créée le 22 décembre 2005 par 7 associations œuvrant dans les champs de l'insertion, de la prévention et de l'urgence sociale afin de veiller à la mise en place de réponses adaptées et cohérentes aux situations d'urgence sociale.

L'engagement de LA COURONNE dans la prévention de l'urgence sociale s'est concrétisé par la mise à disposition d'hébergements d'urgence comprenant :

- dans le bâtiment communal situé 22-26 avenue de la gare : 7 chambres individuelles,
- dans le bâtiment communal situé 20 avenue de la gare : une halte de nuit d'1 chambre,
- dans le bâtiment communal situé 26 rue Léonard Jarraud : 2 studios (2 et 4 couchages).

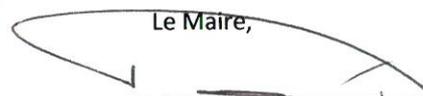
Cet engagement a amené la commune à solliciter l'adhésion à l'AFUS en 2016 pour la gestion des équipements et l'accompagnement social des personnes hébergées.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (0 vote contre, 0 abstention), le Conseil Municipal décide :

DE RENOUVELER l'adhésion de la commune à l'AFUS 16,

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à mandater le montant annuel des cotisations.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En Mairie, le 23 juin 2017

Le Maire,

Jean-François DAURÉ

